

Universités & Territoires

n°154

15/02/2022

Sommaire

Pages 3/4: Metz: La Dragonne inaugure son antre ■ Page 6 : La mobilité des étudiant(e)s sagesfemmes ■ Pages 7/8 : AVUF : le Réseau européen des villes universitaires ■ Pages 9/10: Eiffage: une opération pour l'IUT A de Villeneuve d'Ascq ■ Pages 11/12: SMERRA: l'Agitateur, quatrième édition! ■ Pages 13/14 : ESN France : pour une mobilité de tous les jeunes ■ Page 15 : Loger étudiants et internationaux dans le Grand-Nancy ■ Pages 16/17: Projet Rebond: intervenir à nouveau en milieu carcéral Pages 18/19: En Corse, le Crous renforce son partenariat avec la Collectivité ■ Pages 20/21 : Faut-il souffrir pour mériter son doctorat?



— éditorial **—**

Territoires et Universités



Par Nicolas Delesque Directeur de la rédaction

Retour à la vie normale, fin des distanciations et des jauges, abandon du passe vaccinal, fin des masques... La situation sanitaire présente nous laisse enfin espérer que ces souhaits, encore inenvisageables il y a trois mois, puissent devenir réalités au printemps. L'avenir nous le dira, d'autant que les déconvenues de l'automne dernier nous invitent à la plus grande prudence en matière de prophéties.

Cependant, les levées de mesures sanitaires commencent à se

concrétiser dans un grand nombre de pays - y compris chez certains de nos voisins européens -, nous permettant donc d'espérer, bientôt, dans nos établissements d'enseignement supérieur, un retour à la vie normale.

Pour autant, ce retour à la vie normale, espéré par beaucoup, interroge sur au moins deux aspects.

Le premier, le plus évident, concerne l'enseignement et sa pédagogie : qu'implique un retour à la vie normale ? L'abandon généralisé des modalités en distanciel, organisées souvent dans l'urgence puis améliorées au fil des mois ? Assurément pas : si le bilan de tout ce qui a été mis en œuvre doit faire l'objet - c'est d'ailleurs déjà le cas dans certains établissements - d'une évaluation sans concession, il est évident que des pratiques nouvelles et positives doivent aussi être valorisées. Leur généralisation impli-

santé étudiante

https://www.rdvse.eu



quera des changements, profonds, dans l'organisation des études. Un vaste chantier s'ouvre donc sur cette question, qui porte aussi sur les moyens d'y arriver de la manière la plus socialement responsable possible.

L'autre aspect concerne la vie étudiante, tant dans l'organisation de ces services, qui ont été pour certains fondamentalement bouleversés, que dans les retombées du manque d'expérience étudiante pour les primoinscrits de deux rentrées successives. Plusieurs signaux d'alarme ont déjà été tirés. Cette période va laisser des traces pour un certain nombre de nos étudiants, et il ne s'agirait pas de courir après un « redémarrage » de l'activité sans prendre en compte cette dimension à l'occasion des rentrées prochaines.

Mais l'autre aspect significatif de cette période de crise est l'émergence du territoire dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur, comme des établissements à proprement parler. Les collectivités ont largement pris leur part dans les réponses qu'il a fallu apporter, en urgence, à la détresse sociale d'une partie des étudiants. Si leur rôle dans le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire croît depuis quelques années, la crise du Covid a relancé le débat sur l'urgence de la déclinaison de la vie étudiante territoriale, dans toutes ces dimensions

Dans mon éditorial du numéro de septembre, j'insistais sur deux des aspects de la vie étudiante qu'il s'agissait de développer, en cohérence avec les politiques territoriales : le logement, et la santé des étudiants. Concernant le logement, le relatif échec du Plan 60 000 nous a montré qu'un plan national ne suffisait pas, et qu'il était nécessaire qu'une déclinaison locale soit partagée par tous les acteurs pour espérer répondre aux besoins des établissements d'enseignement supérieur. Le développement des Observatoires Territoriaux du Logement Etudiant démontre d'ailleurs une indéniable appétence pour réfléchir en commun aux moyens de faire face à ces besoins.

De même, sur la santé étudiante, les besoins énormes révélés par cette crise ont démontré que la réponse aux besoins ne pouvait être assumée que par les établissements, et imposait au contraire de s'organiser avec les acteurs locaux de la santé, sur chaque territoire, en intégrant les réseaux de santé locaux.

En ce début de la campagne électorale, les différentes prises de positions à propos de l'enseignement supérieur insistent, à juste titre, sur les moyens à allouer aux universités pour améliorer l'accueil d'un nombre d'étudiants en croissance constante. Il ne faudrait pas que cette préoccupation légitime conduise à s'affranchir d'une réflexion et d'un débat sur le système d'enseignement supérieur territorial, à construire, comme je l'écrivais plus haut, dans toutes ses dimensions.





Metz: La Dragonne inaugure son antre

Par François Perrin

Mercredi 17 novembre dernier marquait le premier de quatre jours d'inauguration du tiers-lieu éducatif La Dragonne, installé au cœur du quartier de La Patrotte à Metz, en lieu et place de l'annexe abandonnée d'un centre social. Porté par l'Afev, ce projet, ouvert depuis deux ans, a fédéré les efforts collectifs d'une multitude d'acteurs... tous présents ce matin-là autour des différents intervenants ayant pris tour à tour la parole au micro.

il ne fallait retenir qu'une chose, ce serait l'affluence impressionnante d'officiels, acteurs et bénéficiaires locaux qui se concentraient, en ce nouveau lieu d'échanges et d'action. Intitulé La Dragonne, d'après le résultat d'un vote soumis aux habitants, cet espace ne se contente pas d'adresser un clin d'œil au Graoully. l'animal mythique associé à la ville de Metz. Son nom fait ainsi également référence au « petit objet qui permet de ne pas faire tomber un objet, et de faire le lien » : une dragonne, donc, pour n'abandonner personne et susciter de nouvelles interactions au pied des coursives alentours.

Un consensus opérant

« Nous sommes très émus », a ainsi déclaré Camille Erbstein, Déléguée territoriale de l'Afev Metz, avant de passer la parole aux différents intervenants. Parmi ceux-ci, le Directeur adjoint de l'association, Tanguy Tollet, a confirmé que « l'équipe était très touchée par ce qui se passe aujourd'hui », rappelant qu'il est toujours important « de rappeler que l'on ne peut rien faire seul. » C'est en effet le 1er février 2012 que se tenait la première réunion entre cette association et la ville de Metz.

Il a qualifié ce tiers-lieu éducatif de « symbole de notre capacité commune à innover, à rendre concrète la conviction que l'ensemble de nos actions, mises bout à bout, constituent un vrai outil de lutte contre les inégalités. » A son tour, le Délégué général Grand-Est de l'association Nos quartiers ont du talent (NQT), Olivier Perreaut, a rappelé la genèse de sa rencontre



avec l'Afev en 2018, et son assurance, dès cet instant, « que nous étions complémentaires, au point d'avoir conclu cette année un partenariat national. ».

Camille Erbstein a ensuite remercié les nombreux autres partenaires ayant permis la réalisation de ce tiers-lieu éducatif : l'Agence nationale de cohésion des territoires, le département de Moselle, Metz mécènes solidaires, la Fondation Batigère et demathieu bard initiatives. Concernant les acteurs territoriaux, le maire de Metz François Grosdidier, par ailleurs Président de l'Eurométropole et vice-Président de la Région, était également présent. Rappelant qu'avant même son élection à la mairie, il avait accompagné l'Afev, il s'est réjoui que l'association « aille encore plus loin aujourd'hui, avec ce projet. »



Selon lui, « cette dimension que vous apportez sur l'engagement des étudiants dans les quartiers est essentiel. » A ce titre, le choix de l'association de « travailler en réseau » lui apparaît particulièrement efficient. Ainsi, « c'est à la fois cette générosité et cette exigence, mêlées et équilibrées, que l'on retrouve dans La Dragonne », dont il a parié qu'à la différence du Graoully, elle saurait se montrer « bienveillante et hyperactive. »

Pour conclure cette séquence de discours, le sous-préfet de Metz Olivier Delcayrou a tenu à féliciter « la continuité républicaine des élus », dans leur soutien à un projet qui a « dépassé les mandats. » Représentant de l'Etat, il est revenu sur l'importance des tierslieux sur l'ensemble des territoires, et sur le souhait du gouvernement de les accompagner de manière moins prescriptive qu'autrefois. Revenant ensuite sur les difficultés spécifiques rencontrées par ces territoires depuis le déclenchement de la crise sanitaire, il a félicité l'Afev pour la manière dont elle avait su s'adapter à cette situation, « notamment en créant ou en maintenant un lien en période de confinements », et confirmé le fait que l'Etat continuerait à lui apporter son soutien: « En plus du vivre-ensemble, il est important de favoriser les initiatives relevant du faire ensemble. »

Des actions quotidiennes et appréciées

Installée à Metz depuis 2012, l'Afev propose désormais 250 binômes de mentorats et 50 binômes de mentorat d'accueil. Des étudiants kapseurs habitent le quartier où ils développent des projets, 2 volontaires travaillent à proximité immédiate, et une première promotion de 10 jeunes "Apprentis volontaires" débutera sur place dès janvier prochain. Ainsi, « ce tiers-lieu éducatif vient compléter un écosystème innovant, performant et singulier » d'actions déjà menées sur ce territoire spécifique.

La coordinatrice de *La Dragonne*, Paola Maldonado, a ensuite détaillé l'ensemble des projets mis en place ou envisagés, « qui visent à apporter un parcours éducatif et citoyen, de la maternelle à la vie active », en veillant à chaque fois à associer des acteurs associatifs confirmés (miXYtés sur le numérique, *Bouche à Oreille* pour la culture, *NQT* pour l'insertion professionnelle...).

Sur un autre terrain, La Dragonne constitue déjà un lieu-ressource pour Sema, habitante de la Patrotte depuis trois ans (et en France depuis cinq ans), qui était présente à l'inauguration en compagnie de deux de ses trois enfants. D'origine albanaise, ils fréquentent quotidiennement cet espace: « Demandeurs d'asile, nous ne connaissons pas bien la culture française, mais les étudiants d'ici l'expliquent et la racontent à mes enfants, pour leur faciliter l'insertion à l'école. » A ce titre, elle souligne également à quel point cette aide a été précieuse lors des confinements, pour le travail à distance : « On recevait les exercices sur tablette numérique, et sans explication c'était difficile. Les étudiants ont été très présents. » En outre, elle y bénéficie également d'une assistance administrative et numérique : « Tout est aujourd'hui plus facile, et c'est grâce à eux. Je conseille vraiment à tous les parents de prendre contact avec l'Afev. »



https://afev.org/







Association interprofessionnelle des Résidences Étudiants et Services



L'Association Interprofessionnelle des Résidences Etudiants et Services (AIRES) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIRES est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité.

L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

Le Bureau de l'Association est composé de :

- Président : M. Philippe NICOLET (Groupe Réside Etudes) ;
- Vice-Président : M. François-Xavier SCHWEITZER (Nexity) ;
- Secrétaire Général : Mme Anne GOBIN (ARPEJ) ;
- Secrétaire Général adjoint : M. Jean CAUET (Fac-Habitat) ;
- Trésorier : M. Benjamin BRULEBOIS (BNP Paribas Immobilier) ;
- Délégué général : M. Philippe CAMPINCHI.

www.aires.fr

n°154 page 5



La mobilité des étudiant(e)s sages-femmes

La formation des sages-femmes les pousse à réaliser un grand nombre de stages, souvent organisés sous forme de garde de 12 heures, en alternance jour/nuit, parfois à grande distance de leurs lieux de vie. Pour autant, ces étudiant(e)s ne disposent d'aucun dispositif de prise en charge des frais de transport. Un problème sur lequel l'Association nationale des étudiant.e.s sages-femmes (ANESF) a décidé de se pencher.

our leur premier cycle, axé sur la physiologie, les étudiant(e) s sages-femmes de 2^{ème} et 3^{ème} années doivent réaliser, en moyenne, respectivement 12 semaines puis quasiment 24 semaines de stages. Pour les aînés du 2ème cycle, le statut d'étudiant hospitalier impose un mi-temps, au minimum, entre formation théorique (les cours) et pratique (les stages). Soit, toujours en moyenne, un peu plus de 24 semaines de stages en 4ème année, puis 28 semaines en 5ème. Or, l'indemnité forfaitaire de transport - de 130 euros bruts par mois lorsque le stage est situé à plus de 15km de l'établissement de formation ou du domicile, ne concerne que ces étudiants de 4^{ème} ou 5ème année - et encore, quand elle est versée, ce qui n'est visiblement pas le cas pour 15 établissements sur les 32 observés.

Une mobilité nécessaire **et coûteuse**

Ces stages, pour lesquels aucune indemnité n'est donc prévue en début de formation, sont souvent organisés sous forme de gardes de 12 heures, en alternance jour/nuit (de 7 h à 19h en journée par exemple, ou de 19h à 7h en nuit), dans des maternités situées en moyenne à 66 km (et jusqu'à 352km) de la structure de formation. Sans possibilité de défraiement quelconque pour les plus jeunes étudiante(e)s. Alertée par le coût que cela représente

sur leur budget, l'ANESF a réalisé une

enquête [LIEN] au second semestre 2021, qui a révélé qu'un(e) étudiant(e) sage-femme parcourt en moyenne 4 600 km, pour 19 semaines de stages, par an – et ce, avec une disparité régionale très marquée. Elle a également mis en lumière le fait que moins d'un établissement de stage sur 10 met à disposition un logement, dont la propreté, quand il existe, a écopé d'une note... de 4/10.

Pourtant, les stages en périphérie, dits délocalisés, constituent un atout pour les étudiant(e)s sages-femmes : ils leur permettent de découvrir le fonctionnement d'autres maternités, ainsi que la diversité des pratiques professionnelles. Mais la charge que représentent ces trajets, sur le budget comme en termes de temps passé, fait office de frein évident à l'épanouissement pédagogique.

Certains ou certaines d'entre elles ou eux ont notamment témoigné avoir dû rentrer en taxi, ou encore avoir été contraints de s'arrêter sur une aire d'autoroute pour éviter de conduire après une garde de nuit. En outre, 9 étudiants sur dix se déclarent dépendants ou partiellement dépendants d'un aide ou d'un tiers, selon l'enquête Bien-être étudiant de l'ANESF 2018.

C'est pourquoi l'ANESF collabore avec les instances locales, afin de développer la mise à disposition d'hébergements territoriaux pour les étudiants en santé, en s'appuyant notamment





Enquête sur les frais de logement et de transport lors des stages délocalisés

Juin 2021 - Décembre 2021



sur la charte d'accueil des étudiants en santé, signée en 2019 par de nombreux acteurs...



Contact Emie JOURDAIN Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la <u>Défense des Droits :</u> affairessociales@anesf.com





AVUF : le Réseau européen des villes universitaires

Les 24 et 25 mars prochain à Bruxelles, l'ensemble des collectivités et partenaires impliqués dans le Réseau européen des villes universitaires lanceront ce dernier de manière opérationnelle. Mais de quoi s'agit-il, et quels sont les objectifs qu'il poursuit ?

Faciliter l'accueil et la mobilité dans des villes européennes
partenaires des étudiants et des
enseignants chercheurs. » Tel était
le vœu formulé par l'Association des
villes universitaires de France (AVUF)
à l'occasion du vingtième anniversaire
du processus de Bologne, en 2018, et
qui a conduit à la constitution d'un réseau européen de villes universitaires.

Trois axes stratégiques

Partie intégrante des dix propositions de l'association pour un « nouveau souffle de l'Europe de l'Enseignement supérieur », ce réseau se donne pour objectif d'agir sur trois axes stratégiques afin de soutenir le développement des mobilités en Europe. Premièrement, il s'agit d'améliorer le côté inclusif des mobilités, ainsi que les mesures d'accompagnement des individus durant leurs expériences de mobilité.

Il est également question de faire émerger des outils capables à la fois de promouvoir la diversification des parcours de mobilité, de renforcer l'intégration dans les territoires d'accueil et de mettre l'accent sur la dimension citoyenne de ces expériences. Enfin, ce réseau souhaite favoriser les collaborations entre collectivités, établissements d'enseignement supérieur



et de la formation, et plus largement l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer dans le développement des mobilités.

Ainsi, dans ses vœux pour l'année 2022, Catherine Vautrin, Présidente de l'AVUF et de la Communauté urbaine du Grand Reims, a réitéré son souhait qu'un tel réseau soutienne « le développement des mobilités académiques

en Europe, car celles-ci sont toujours convalescentes après le trou d'air causé par la pandémie de Covid-19 et connaissent actuellement des impulsions majeures en provenance des institutions européennes. » L'objectif? Rendre ces mobilités académiques à la fois « plus inclusives » et « plus fructeuses. »

Un espace d'échanges

Ce projet de réseau européen de villes universitaires se donne pour ambition de constituer un véritable espace d'échanges entre élus, techniciens, et acteurs de la mobilité en Europe, afin d'initier et développer le partage de bonnes pratiques, d'initiatives, et aussi de contacts. Pour accompagner la naissance de celui-ci, le réseau s'appuiera - dans un premier temps sur les relations de jumelages et les accords de partenariats tissés entre les membres de l'AVUF et d'autres collectivités en Europe, afin de favoriser les projets de partenariat au niveau européen. D'autre part, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la formation, ainsi que les acteurs issus du monde associatif, sont également invités à prendre part aux échanges et réflexions déployés au sein du réseau.

L'année 2021 a été riche en évènements concernant la structuration du réseau. Deux premiers webinaires ont ainsi permis de poser ses premiers jalons, et surtout d'identifier - en concertation avec élus et techniciens - ses principaux leviers d'action. Un troisième webinaire, au mois de septembre, a renforcé d'une part la prise de contact avec les partenaires européens, d'autre part une large association les partenaires universitaires et associatifs aux réflexions engagées au sein du réseau. Enfin, l'organisation de trois ateliers thématiques, échelonnés entre les mois de novembre 2021 (inclusion et ouverture des programmes de mobilité), janvier (accompagnement des individus durant leurs parcours) et février 2022 (dimension citoyenne et territoriale des expériences de mobilité), permettra de toucher de



façon plus pratique certains enjeux relevés par certaines collectivités... mais aussi d'initier le partage de bonnes pratiques.

Lancement officiel en mars

Aujourd'hui, le réseau rassemble 23 collectivités françaises et 7 collectivités à l'échelle européenne. L'objectif principal étant d'accroître sa portée grâce à de nouveaux partenaires européens et français - qui peuvent rejoindre le réseau à tout moment. L'ensemble des collectivités se sont accordées autour d'une charte noncontraignante juridiquement, afin de structurer l'action du réseau. Parmi les principales implications, on retrouve la volonté de partager et de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs des mobilités impliqués, d'engager une réflexion globale sur l'ensemble des composantes des mobilités (diversification des parcours, intégration dans le territoire d'accueil, maintien du lien avec le territoire de départ), mais aussi de contribuer à un partage de bonnes pratiques sur l'ensemble du continent européen.

Le lancement opérationnel de ce réseau européen de villes universitaires

se fera les 24 et 25 mars à Bruxelles lors d'une réunion des collectivités qui y sont activement impliquées. Il s'agira notamment d'officialiser cette naissance via la signature, de façon solennelle, de la charte, et de finaliser le travail engagé depuis plusieurs mois grâce aux ateliers thématiques. Ce séminaire, outre le fait qu'il constituera une première réunion en présentiel, visera également à concrétiser un réseau d'interconnaissances susceptibles de partager entre les différents interlocuteurs initiatives inspirantes et contacts privilégiés, autour des problématiques que posent le soutien et le développement des mobilités. Enfin, la possibilité d'être accueillis à Bruxelles permettra de rencontrer et de dialoguer avec des acteurs d'envergure européennes au sujet des mobilités. Sont pour le moment prévus des moments d'échange avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), l'Association européenne des universités (EUA), et des interlocuteurs au sein du Parlement et de la Commission européenne.



Contact François RIO : dg@avuf.fr https://www.avuf.fr/



Eiffage : une opération pour l'IUT A de Villeneuve d'Ascq

A Villeneuve d'Ascq, Eiffage Construction et ses partenaires œuvrent pour l'Université de Lille, afin de regrouper l'ensemble des départements de l'IUT A sur le campus Cité Scientifique, dans le cadre de France Relance.

u second semestre 2020, le gouvernement lançait, dans le cadre de *France Relance*, son appel à projets en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat, et en particulier ceux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Doté de 10 milliards d'euros en 2020, et de 40 milliards supplémentaires en 2021, il visait un double objectif, économique et écologique, pour un parc représentant 97 millions de mètres carrés. Un investissement qui devrait, en outre, permettre la création de 20 000 emplois sur la période 2021-2023.

Pour les universités, tout le défi a consisté à répondre rapidement à l'appel d'offres. Ainsi, la plupart des projets retenus étaient donc tous soit déjà lancés, soit *a minima* pensés. C'est dans ce cadre que l'*Université de Lille* a obtenu, pour l'ensemble des ses trois projets, 40 millions d'euros, et retenu

Eiffage Construction pour le plus important d'entre eux - via un marché global de performance pour la restructuration de son IUT A, sur le site du campus scientifique de Villeneuve-d'Ascq.

Regrouper les départements

L'objectif: regrouper les différents départements de l'IUT A sur le site unique du campus *Cité scientifique*, réhabiliter les bâtiments existants et créer des mètres carrés supplémentaires, pour un montant total de près de 20 millions d'euros. Une opération « particulièrement emblématique » selon l'Université, financée dans le cadre du plan de relance, mais aussi grâce à des crédits de contrat de plan Etat-Région.

Aujourd'hui, l'IUT A est composé de sept départements, dont cinq situés au cœur du campus *Cité Scientifique*. Les



deux autres, Chimie et Génie Mécanique et Productique, localisés à 7,5 km, devaient initialement rejoindre au lieudit Le Recueil deux écoles d'ingénieurs pour former le Centre de recherche et d'enseignement supérieur du textile (CREST). Mais le développement récent du Centre européen des textiles innovants (CETI) dans la zone de l'Union Roubaix/Tourcoing/Wattrelos les a laissés seuls sur le site du Recueil. Or le fonctionnement sur deux sites n'est pas optimal pour les enseignants et personnels réalisant quotidiennement ce trajet, avec des conséquences lourdes sur les emplois du temps. Par ailleurs, l'absence de ligne de métro à proximité du site contraint les étudiants à utiliser des modes de transport multiples, ce qui prolonge forte-



ment la durée de trajet. Enfin, l'éloignement géographique du site privé également ces derniers de l'ensemble des ressources offertes le campus *Cité* scientifique, et rend impossible toute forme de mutualisation des activités comme des locaux.

Enfin, au-delà de ces considérations géographiques, les bâtiments datent des années 70, ce qui nécessite une rénovation lourde, tandis que la vétusté générale implique des dépenses de fonctionnement importantes, qui ne peuvent qu'augmenter avec le temps. Le scenario retenu par l'Université a donc été celui consistant à regrouper tous les départements sur le campus, tout en optimisant les surfaces foncières et bâties par l'occupation d'un bâtiment libéré à ses limites.

Un bâtiment unitaire

Pour mener à bien cette opération, Eiffage Construction a constitué son groupement d'entreprises avec le cabinet Relief Architecture (maîtrise d'œuvre) et Engie Solutions (exploitation et maintenance), prenant en charge la construction, avec l'assistance de la SEM Ville renouvelée et de divers conseils. La première tranche va consister en la réhabilitation du clos couvert du bâtiment existant - un ancien bâtiment tertiaire nommé

B8, d'une surface d'environ 2500 m2 de surface utile - ; la deuxième portant sur la construction d'un bâtiment neuf physique, relié au B8, proposant une surface utile d'environ 4 700 m2 et qui accueillera l'ensemble des fonctions rapatriées dans une halle pédagogique conçue comme la plus polyvalente possible. Soit un total de plus de 7 000 m2, avec réaménagement de certains espaces intérieurs.

Pour répondre aux objectifs, Relief Architecture a imaginé le nouvel IUT A « comme une véritable plateforme d'échanges, qui crée le lien entre le monde étudiant, les enseignants, mais également les entreprises, la recherche et le monde scientifique. » Pour intégrer l'évolution rapide des besoins de l'Université, ils ont également conçu cette plateforme comme « la plus évolutive possible (...), un outil exemplaire en termes de modularité », tant il paraît évidemment « qu'il n'est pas envisageable de définir, précisément et exhaustivement, les besoins de demain. Cette particularité s'est accrue avec la situation sanitaire que nous vivons. »

Par ailleurs, pour honorer l'ambition de créer une identité propre à l'ensemble de l'IUT, Eiffage Construction et Relief Architecture ont proposé un bâtiment unitaire, intégrant la rénovation du B8,

où les connexions avec le bâtiment neuf se font physiquement, à couvert, avec une articulation générale autour d'un patio central. L'accès principal, en outre, sera modifié pour bénéficier d'une meilleure visibilité tant depuis les principales circulations que depuis la passerelle reliant la *Cité Scientifique* au grand stage, avec la halle pédagogique et technologique en « *figure de proue* ».

Ainsi, ce projet unitaire efface les limites entre les secteurs et les différentes formations de l'IUT, tout en rompant l'isolement des étudiants et enseignants du site secondaire et en permettant à tous d'être au cœur du campus Cité Scientifique, de ses ressources et services. Il a enfin donné l'opportunité de repenser une organisation plus adaptée aux nouvelles pratiques pédagogiques, au besoin de transversalité des projets et au développement du travail en autonomie : pools de salles non dédiées, de typologies variées; mobilier modulable; équipement numérique performant...

contact : Guillaume d'Hautefeuille - quillaume.dhautefeuille@eiffage.com





SMERRA: l'Agitateur, quatrième édition!

Pour la quatrième année, du 1^{er} décembre dernier au 20 février prochain, la Fondation Smerra organise son grand concours national L'Agitateur, soit un « boosteur d'initiatives étudiantes », une campagne nationale d'appel à projets à but non lucratif pour « soutenir les initiatives qui améliorent la vie des étudiants ».

ans les faits, il s'agit de la cinquième édition de cette campagne nationale, les 3ème et 4ème éditions ayant été organisées en une seule fois en raison de la crise sanitaire, mais le principal n'est pas là : ouverte à tous, elle a pour objectif de « primer des projets à but non lucratif favorisant l'implication citoyenne, autour du thème du mieux vivre étudiant », selon le communiqué de presse publié en janvier.

Soutenir et accompagner des projets

Ainsi, entre décembre 2021 et février 2022, les candidats peuvent présenter leur dossier, via une plateforme dédiée [LIEN]. Parmi ces derniers, 3 projets ou initiatives seront retenus, qui se verront gratifiés d'une enveloppe globale de 12 000 euros, puis seront accompagnés de manière personnalisée par un

expert, « pour garantir [leur] fiabilité (...) et [leur] bon développement. » Chaque projet, « pensé pour les étudiants », doit avoir « pour ambition principale : l'amélioration de leurs conditions de vie dans les domaines de la santé, des études, du logement, de l'alimentation, de la prévention, etc. »

Ouvert à tous, personne physique (à partir de 15 ans) ou morale résidant en France, le concours accueille des propositions portées à titre individuel ou collectif (associations, projets tutorés), quel que soit leur degré de développement (« projet ou simple idée »). L'un d'entre eux sera élu par un vote des internautes, les deux autres l'étant par un jury « composé de représentants des étudiants, du monde professionnel, de l'Enseignement supérieur et des territoires. » Tous seront présents pour la finale, qui se tiendra au début du printemps.



la protection sociale des étudiants

En 2021, deux projets avaient ainsi bénéficié, dans le même cadre de L'Agitateur, d'une dotation de 5 000 euros chacun : « Urgences jeunes », porté par Habitat et humanisme Rhône, et « Les mystérieuses disparitions », porté par la Ligue contre le cancer Gironde. Par le passé, le concours avait également récompensé des projets aussi variés qu'une épicerie gratuite à Rennes (contre le gaspillage alimentaire), une coopérative de logements étudiants en Occitanie, une semaine prévention à Chambéry, la mise en relation d'étudiants grenoblois (contre la solitude) ou internationaux, un dispositif de distribution de repas réfrigérés à Lyon, une aide aux étudiants hospitalisés, un programme pédagogique environnemental...



Contact Justine Crabouillet Direction des

Relations Institutionnelles:
justine.crabouillet@uitsem.com







ESN France : pour une mobilité de tous les jeunes

L'année 2022 inscrit à l'agenda politique la mobilité internationale, notamment dans le cadre des déclarations de la Présidence française de l'Union européenne. Le 20 janvier marquait aussi les 35 ans du programme Erasmus +. Dans ce contexte européen et national vaste, les bénévoles d'Erasmus Student Network France (ESN) souhaitent des politiques publiques en faveur de la mobilité des jeunes, et le font savoir.

La consultation intitulée Rentrée d'après, lancée en mars 2021 par un collectif porté par les associations étudiantes, sous l'égide d'Animafac et auquel ESN France participait, visait à « mieux porter la voix des jeunes, dans un processus de reconstruction de la vie étudiante qui ne se fera pas sans elles-eux. » En ressortent notamment trois enseignements, qu'ESN France a décidé de mettre en avant à destination des décideurs politiques.

Mieux informer dès le plus jeune âge

L'objectif, exprimé, de permettre à une classe d'âge de réaliser un séjour apprenant à l'étranger, ne peut se réaliser, selon eux, « si l'on ne s'adresse pas à tous les jeunes. » Il apparaît donc

nécessaire d'intégrer, dans les programmes scolaires avant 16 ans, des temps de sensibilisation à la mobilité. Or, ces temps « ne peuvent être qualitatifs si les enseignants ne disposent pas eux-mêmes de tous les outils et de toutes les informations. » Aujourd'hui, la mobilité internationale est encore trop réduite, dans les esprits, à un public étudiant. Pour assurer une promotion de la mobilité en 4ème et/ou en 3ème, il faut donc « former les enseignants à la vingtaine de programmes » qui existent en France.

Une possibilité de **partir pour tous les jeunes**

Le projet international *Mobilité with Disabilities* constate que les jeunes en situation de handicap demeurent les





grands oubliés de la mobilité internationale. Parmi les solutions proposées, ESN France met en avant la nécessité d'une « charte d'harmonisation à l'échelle européenne » pour ces publics. Cette charte « fixerait les critères d'accessibilité, d'accompagnement, de soutien et de collaboration entre établissements d'envoi et d'accueil, plaçant les besoins de l'étudiant au centre de la stratégie. » ESN France soutient par ailleurs le manifeste d'EuroAppMobility, pour la mobilité internationale des apprentis et la création d'un espace européen de l'apprentissage.



En France, un accueil de qualité des internationaux

Depuis plusieurs années, les étudiants internationaux rencontrent des difficultés à se loger à des prix corrects et dans des conditions décentes. Le manque d'aides dans la recherche de logements les expose à des arnaques

ou à des loyers exorbitants, occasionnant un stress conséquent. Ainsi, *ESN* France demande la mise en place d'un système d'information complet à leur destination, pour qu'ils trouvent un logement avant leur arrivée sur le territoire, et puissent se renseigner en amont sur leurs droits et devoirs. Enfin, toutes les démarches administratives doivent être centralisées, « afin que les

étudiants internationaux gèrent à la fois leur demande de visa, les inscriptions à l'assurance santé, au Crous, à la CAF et aux autres services auxquels ils ont droit. »



Louise CHANCELIER Déléguée Générale : dg@ixesn.fr https://esnfrance.org/



rentreedapres.animafac.net

Résultats de la consultation



















Retrouvez toutes les archives www.universites-territoires.fr



Loger étudiants et internationaux dans le Grand-Nancy

Créée en 1986 par les dirigeants de l'IUT Nancy-Brabois - partie intégrante de l'Université de Lorraine -, l'APHEEN (pour Association pour l'hébergement des étudiants et enseignants de Nancy) est une structure à but non lucratif, visant à proposer des solutions pour faire face, aujourd'hui comme à l'époque, aux difficultés de logement des étudiants. Rencontre avec Bernard Heit, Président de l'association.



A l'époque, indique Bernard Heit, les dirigeants de l'IUT rencontraient des problèmes pour loger les étudiants, qui avaient manifesté à plusieurs reprises leurs difficultés. » Au milieu des années 80, ils ont alors « étudié le fait de construire des bâtiments pouvoir les aider », à l'instar des écoles d'ingénieurs qui, sur le même site, s'étaient lancées dans la même entreprise.

35 ans d'histoire

Concernant le statut adopté par la nouvelle structure, l'APHEIN (comme elle s'est baptisée à l'époque), le choix s'est rapidement porté sur l'association, à la fois « pour bénéficier d'une gestion simplifiée », parce que « vu de

l'Université, une structure associative semblait plus «proche» qu'une structure privée – surtout en 1986, où le logement étudiant n'était pas du tout aussi développé qu'aujourd'hui - », et parce que ses fondateurs « ne visaient pas la rentabilité » à tout prix, mais plutôt à « résoudre un problème concret », criant.

Au départ, l'accueil « se faisait à l'IUT, les bâtiments étant situés sur un terrain à-côté », mais en 2012, un nouveau bâtiment a été construit sur le terrain-même, pour « rassembler toute la gestion administrative » sur le site. Arrivé à son poste il y a sept ans, Bernard Heit a succédé à Claude Lemoine pour assurer la gestion de l'association, très en phase avec son temps

puisque désormais tournée vers l'accueil des personnes à mobilité réduite ou les économies d'énergie.

Le parc aujourd'hui... et demain

Aujourd'hui, sur deux immeubles de 7 étages, le parc s'étend à 242 logements de 27 à 37 m2 (meublés ou non) et 2 appartements de 45 m2 (tous avec chauffage et eau chaude collectifs, parking et wifi «Université» gratuits...), sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, à proximité immédiate de la faculté des Sciences et technologies, de l'IUT (secteur Vélodrome) comme des transports en commun. L'association envisage aussi, « face à la demande croissante de studios de 20 m2, de construire un nouveau bâtiment », toujours sur le même terrain.

Le tout accueille, en plus des étudiants de la région et professeurs en mobilité internationale, « une très forte communauté étrangère » (Chine, Afrique, Amériques...); ceci expliquant peut-être cela, les expériences de colocation, quand elles sont proposées, attirent encore peu de candidats. Mais pour la période récente de crise sanitaire, le fait que l'association soit propriétaire du terrain a été très apprécié par les résidents, qui pouvaient «prendre l'air» au sein de l'espace vert situé au piedmême de leur immeuble...





https://www.apheen.fr/



Projet Rebond : intervenir à nouveau en milieu carcéral

C'est un projet « inscrit dans l'historique de l'association du Genepi », porté par d'anciens bénévoles de cette dernière et visant à prolonger son action grâce à un nouveau souffle. Ainsi, Rebond permet dès aujourd'hui à des étudiants d'intervenir en milieu carcéral, avec l'objectif de passer le relais, fin 2023 ou début 2024, à une nouvelle association étudiante, autonome et au fonctionnement collaboratif.

ntre 1975 et 2019, le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, officiellement devenu Genepi en 2011, a permis à plus de 30 000 étudiants d'intervenir en prison, prenant ainsi conscience des problématiques carcérales, et participant au décloisonnement entre détenus et monde extérieur. Forts de cette expérience de citoyenneté particulièrement structurante, certains de ces anciens étudiants ont fondé en 2009 l'association Les Anciens du GENEPI, pour soutenir voire prolonger cette action.

Ce sont eux qui, désormais, sont à l'initiative du projet Rebond (pour « Retour d'étudiants bénévoles organisés nationalement en détention »), suite à la décision du Genepi, en juin 2019, « d'empêcher toute intervention en détention à ses membres », selon les termes de Christophe Conway,

Président de la nouvelle structure, puis à la dissolution même du Genepi en août 2021.

La résurgence d'un mouvement

Ainsi, suite à une AG extraordinaire, en septembre 2020, une réflexion était lancée pour mettre en place un nouveau projet, « et ne pas laisser un délai trop long entre la fin des interventions du Genepi et le début des interventions de la nouvelle association. » Un projet convaincant aux yeux de l'administration pénitentiaire, qui a donné son feu vert pour que les étudiants interviennent pendant 2 ans (2022-2023) sous la houlette de l'association des Anciens, le temps de permettre la structuration de l'association étudiante



| Les Anciens du Genepi

Deux ans consacrés aussi bien à un état des lieux des maisons d'arrêt ou centres de détention susceptibles d'accueillir des interventions de bénévoles qu'à des questions pratiques (modalités d'accès, recrutement et formation des bénévoles), tant à un travail de terrain (rencontre avec les autorités, référents et associations locales) qu'à la rédaction des statuts - ceux d'une association au fonctionnement étudiant et collaboratif, « a-partisane et non confessionnelle », dont les membres seront capables « d'exercer un regard critique sur l'administration de la justice en France. »

Pour mener tous ces chantiers à bien, convaincus que « lorsque toute une part de la jeunesse s'engage, va à la rencontre des autres, elle retire de cette expérience la capacité de porter une parole, une expression originale », et que « c'est la société entière qui en bénéficie », Les Anciens du GENEPI ont mobilisé leurs adhérents autour de quatre groupes de travail: « chargé-e de mission », « financement », plus deux autres dédiés spécifiquement aux deux sites pilotes envisagés dans un premier temps (la Région parisienne et le Grand-Lyon). Le projet s'est également doté d'un comité stratégique, réunissant des associations partenaires ainsi que des personnes qualifiées, intervenant dans les trois domaines de l'engagement étudiant, du milieu prisonjustice/réinsertion, et du développement de la citoyenneté.



2022 : où en est-on?

Au mois de novembre 2021, soit un peu plus d'un an après cette AG extraordinaire, le Conseil d'administration des Anciens du GENEPI jouait la carte de la transparence, en publiant un « point sur l'état d'avancement », à destination de ses partenaires et d'associations œuvrant dans des champs comparables. On y apprenait notamment, pour l'axe partenarial, qu'une convention sur 2 ans venait d'être signée avec l'administration pénitentiaire (« après une année de travail et d'échanges »), permettant à « une quarantaine d'étudiants Rebond d'intervenir dans des établissements pilote dès le mois de janvier » (Lyon-Corbas, Nanterre, Osny), pour un accompagnement scolaire ou du tutorat. En outre, des négociations étaient lancées avec les directions interrégionales de Paris et de Lyon, tandis que d'autres régions étaient envisagées (régions nantaise, rennaise, rouennaise, havraise...).

Sur cette base, le dispositif était entré dans sa phase active de recrutement d'étudiants, au sein des établissements proches des périmètres pénitentiaires ciblés. Sur la base d'un flyer explicatif et d'entretiens individuels, une vingtaine de jeunes avaient donné leur accord dès novembre 2021 - un chiffre qui n'a cessé d'augmenter, dépassant déjà l'objectif initial de 40 bénévoles, et devant approcher la soixantaine à la fin de l'hiver. En effet, l'intérêt des étudiants pour ce dispositif ne se dément pas, comme a pu en témoigner la dernière présentation en date, à l'Université de Ceray. Une première partie de ces jeunes, «pionniers» de la nouvelle association, ont bénéficié récemment d'une formation en deux temps, visant d'abord à « les aider à mieux comprendre leur rôle », toujours selon Christophe Conway (grands principes de l'apprentissage, spécificités des publics adultes, obstacles potentiels et effet bénéfique des interventions), puis à « aborder les aspects pratiques très concrets concernant le fait d'entrer en détention, ainsi que les points de vigilance. » Des séquences

de formation amenées à être dispensées avec régularité pour couvrir l'ensemble des bénévoles, et doublées de visites des établissements concernés (Lyon-Corbas, maisons d'arrêt de Nanterre, Osny et Bois d'Arcy), avec rencontre des équipes sur place.

Enfin, sur le plan stratégique, les nombreuses « propositions spontanées d'aide et de soutien » reçues par les initiateurs du projet Rebond ont poussé ces derniers à mettre en place un comité stratégique, « intégrant notamment d'autres associations ayant une expertise dans le champ de l'engagement étudiant ou dans celui de la réinsertion », et un comité de pilotage « centré sur la mise en place opérationnelle du projet. » Des avancées autorisées aussi par un soutien financier de

la Fondation de France et les résultats « encourageants » d'un crowdfunding – encourageants, mais encore insuffisants pour garantir la pérennité des actions à venir...

Prochaines échéances ? Juin 2022, lorsque sera dressé un premier bilan, avec les bénéficiaires, les étudiants et l'administration pénitentiaire, et préparées les interventions de la saison 2022/2023 (soutien scolaire et interventions socioculturelles). Puis, à la fin de l'année 2023 ou au début de la suivante, le « passage de relais » à proprement parler, à la nouvelle association dûment constituée.



<u>Contact</u>: <u>Christophe CONWAY</u> <u>president@anciensdugenepi.fr</u>







En Corse, le *Crous* renforce son partenariat avec la Collectivité

Par François Perrin
Le 6 octobre dernier, à Corti, le Crous de l'Île de Beauté signait

les Crous

Le 6 octobre dernier, à Corti, le Crous de l'Île de Beauté signait une nouvelle convention avec la Collectivité territoriale de Corse. L'occasion de conforter un partenariat inscrit dans la durée, et d'envisager des projets d'avenir en faveur des étudiants de l'île.

Is étaient deux, le matin du 6 octobre, à signer cette convention, pour l'année universitaire 2021-2022 : Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation pour la Collectivité territoriale de Corse (CET), et Marc-Paul Luciani, Directeur du Crous de Corse. Une convention qui s'inscrit dans le Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation et à l'apprentissage de la CET.

Un schéma solide

A travers ce schéma, conçu comme une « véritable stratégie territoriale », la collectivité affirme, via 34 mesures d'accompagnement, sa volonté de « garantir à tous les apprenants insulaires désireux de poursuivre leurs études et leurs formations sur l'île ou à

l'extérieur, de pouvoir le faire dans les meilleures conditions. » Il s'agit, pour elle, de « mieux prendre en compte les problématiques transversales entre les différents champs d'intervention, de la formation initiale à la formation professionnelle, en passant par l'apprentissage », mais aussi de « proposer des solutions innovantes, en mutualisant les savoirs et les compétences des services et des directions concernées. »

En plaçant l'ensemble de ces mesures dans un seul et même cadre stratégique, la CET a souhaité « apporter une vision unifiée et cohérente de l'action en faveur de l'ensemble des apprenants », simplifier le parcours des usages en privilégiant « une prise en compte globale et décloisonnée des différentes situations et en apportant donc des réponses plus adaptées », et améliorer ainsi les conditions de vie

et de travail des plus précaires : aides aux dépenses de rentrée, aides à la restauration, aides sociales ou aides en matière de co-financement de projets immobiliers portés par le *Crous de Corse*.

Le rôle du CROUS

Dans ce schéma, le Crous de Corse joue en effet son rôle à plus d'un titre. Partenaire «naturel», avec l'Université et le rectorat de Corse, du service de la vie étudiante qui pilote, met en œuvre et instruit les demandes relatives à la vie étudiante tout en accueillant et conseillant le public (1 442 dossiers instruits depuis entre janvier 2020 et octobre 2021), il est intervenu concrètement sur la dernière rentrée universitaire. En effet, « si les relations avec ce dernier sont anciennes », comme le rappelle la collectivité, « le partenariat



a été étendu et consolidé, notamment en initiant des mesures et des dispositifs nouveaux. »

Ses services gèrent ainsi, directement et par exemple, l'attribution d'une aide financière annuelle aux étudiants boursiers inscrits dans un cursus postbac en Corse - soit, pour 2021-2022, une aide de rentrée d'un montant de 500 euros à destination de 2 000 étudiants boursiers, pour un montant total s'élevant à un million d'euros (contre 1 750 étudiants couverts en 2020-2021, pour 875 000 euros). De la même façon, afin d'alléger la charge financière représentée par certains frais médicaux, ils gèrent également l'attribution d'une enveloppe de 100 000 euros pour aider à l'accès aux soins.

En termes de restauration, tous les étudiants peuvent également bénéficier, depuis le 25 janvier 2021, de deux repas par jour au tarif de 1 euro dans les restaurants universitaires. Si 8 000 repas ont été concernés sur la période, la Collectivité territoriale de Corse a décidé de prendre à sa charge « l'euro restant », pour un équivalent de 100 000 repas (100 000 euros) sur l'année universitaire 2021-2022.

Une huitième résidence Crous

Mais, on le sait désormais, le logement constitue aussi une part importante de l'action des Crous, en Corse comme ailleurs. Sur l'île, « afin de répondre à un besoin constant », le Crous de Corse a souhaité « augmenter sa capacité d'accueil », en édifiant une nouvelle résidence. Baptisée Sambucucciu d'Alandu, elle remplace l'ancien dispensaire Paul Leschi de Corti, rue Jean Nicoli – soit, à deux pas du campus Mariani de l'Université de Corse.

Après s'être porté acquéreur du bâtiment à proprement parler, le *Crous* a constitué une parcelle totale de 1 410 m2 en récupérant une bande de terrain entourant la parcelle du dispensaire.

108 logements de 20 m2, 2 salles de détente, 4 salles de cours, une salle de musique, des parkings... Inscrite dans une démarche de développement durable définie dans le Grenelle de l'Environnement (recours aux énergies renouvelables, performance énergétique RT 2012...), cette future résidence affiche un coût total projet de 7,5 millions d'euros, auquel la CET a décidé de contribuer à hauteur de 2 millions.

Ainsi, le 21 octobre avait lieu la pose symbolique de la première pierre, en présence de l'ensemble des partenaires, pour une ouverture des portes à la fin de la présente année. Présentée par France Bleu comme « une structure ultra-moderne et lumineuses (...) qui fera face au bâtiment des langues vivantes », elle viendra enrichir le parc actuel de 7 résidences *Crous* réparties sur l'île, pour un total de 842 logements. Soit, d'après le Directeur général du Crous de Corse, « une véritable bouffée d'oxygène », pour cette structure qui a déploré, « cette année encore (...), pas moins de 400 étudiants qui se sont retrouvés sur les listes d'attente » (sur un total estimé de 5 000 étudiants).





https://www.crous-corse.fr/





Faut-il souffrir pour mériter son doctorat?

The conversation - Traduit de l'anglais par Karine Degliame-O'Keeffe pour Fast ForWord.

L'insécurité financière fait partie des facteurs qui jouent sur la santé mentale des jeunes chercheurs. Shutterstock

doctorants représentent l'avenir de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement au sein des universités et d'autres établissements. Or il semblerait que cet avenir soit menacé : des recherches ont révélé la fragilité de leur santé mentale. L'étude que j'ai menée avec mes collègues auprès de doctorants au Royaume-Uni montre que ces derniers répondent davantage aux critères cliniques de dépression et d'anxiété que la population active, et qu'ils présentent des symptômes beaucoup plus graves que les participants du groupe contrôle constitué de professionnels.

Nous avons interrogé 3 352 doctorants et 1 256 professionnels qui nous ont servi d'<u>échantillon apparié</u>. Les

questionnaires utilisés pour l'analyse des symptômes sont ceux des services de santé mentale du National Health Service (NHS), le système de santé publique du Royaume-Uni.

Plus de 40 % des doctorants répondaient aux critères de dépression ou d'anxiété modérée à sévère, contre 32 % des professionnels pour la dépression et 26 % pour l'anxiété.

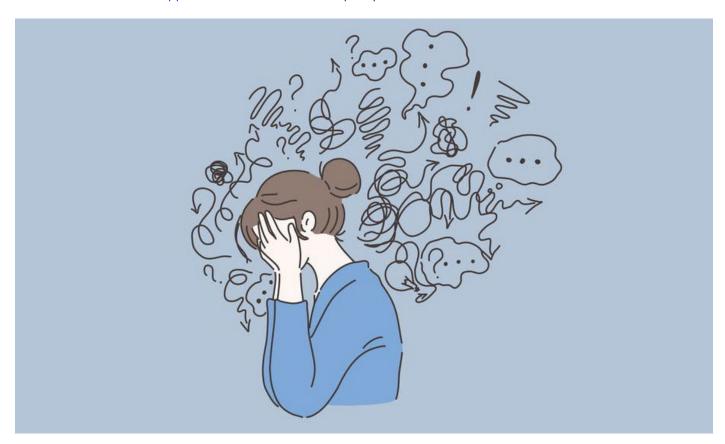
Concernant le risque de suicide, les taux sont similaires (de 33 % à 35 % pour les deux groupes), des chiffres importants qui peuvent s'expliquer par les taux élevés de dépression constatés dans notre échantillon.

Nous avons également demandé aux doctorants ce qu'ils pensaient de leur

santé mentale et de celle de leurs pairs. Plus de 40 % considèrent qu'il est normal de souffrir de troubles mentaux pendant un doctorat et 41 % nous ont dit que la plupart de leurs collègues doctorants en rencontraient. Un peu plus d'un tiers des doctorants ont envisagé de mettre fin à leurs études pour cette raison.

Culture de la pression

Il existe clairement une prévalence élevée de troubles mentaux parmi les doctorants, par rapport aux taux observés dans l'ensemble de la population. Nos résultats mettent aussi en évidence un problème avec le système actuel d'études doctorales, voire du



milieu universitaire dans son ensemble, qui encourage une culture de la pression à la productivité et de la dévaluation

Cette mentalité subsiste chez les doctorants. Dans les groupes de discussion et les enquêtes que nous avons menés dans le cadre <u>d'autres études</u>, des doctorants ont déclaré afficher leur souffrance, qui serait la preuve qu'ils travaillent dur. Un étudiant <u>nous</u> a dit :

On est nombreux à penser qu'il faut souffrir pour son doctorat. Si on ne souffre ni d'anxiété ni du syndrome de l'imposteur (le sentiment de ne pas être à sa place ou de ne pas mériter de faire un doctorat), c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Nous avons aussi analysé les facteurs de risque susceptibles d'aggraver la santé mentale des doctorants et ceux qui, au contraire, peuvent la préserver. L'insécurité financière en fait partie. En effet, les étudiants ne bénéficient pas tous de ressources leur permettant de couvrir leurs frais de scolarité et dépenses personnelles. Ils n'ont pas non plus la garantie de trouver un débouché une fois leur doctorat en poche, car le nombre des postes postdoctoraux n'augmente pas au même rythme que celui des doctorants.

Autre facteur de risque : la relation conflictuelle qu'ils peuvent entretenir avec leur <u>directeur ou directrice de thèse</u>. Si l'on compare cette personne, comme l'a fait l'un de nos collaborateurs et doctorant, à une « épée » que l'on peut utiliser, le cas échéant, pour terrasser le « monstre » que représente le doctorat, il faut que l'arme soit effi-

cace. Or, quand le directeur ou la directrice de thèse est indisponible, trop critique ou pas suffisamment spécialisé, il devient difficile, voire impossible, de s'attaquer au monstre.

Un manque d'intérêts ou de relations en dehors des études, ou la présence de facteurs de stress dans la <u>vie personnelle</u> sont également des facteurs de risque. Par ailleurs, nous avons constaté l'existence d'un lien entre la dégradation de la santé mentale et le perfectionnisme, le syndrome de l'imposteur et un sentiment d'<u>isolement</u>.

Ouvrir la discussion

La recherche doctorale a néanmoins de bons côtés. De nombreux doctorants trouvent leurs études <u>agréables</u> <u>et enrichissantes</u>, et les exemples d'environnements de recherche coopératifs et stimulants sont légion.

Faire un doctorat, c'est l'occasion pour les étudiants de passer plusieurs années à approfondir un sujet qui les passionne. Il s'agit en effet d'un programme de formation destiné à les doter des compétences et de l'expertise nécessaires pour faire progresser les connaissances au niveau mondial. Les exemples de bonnes pratiques ci-dessus nous permettent d'identifier ce qui fonctionne et ensuite de les partager.

La question du bien-être et de la santé mentale des doctorants doit continuer à faire l'objet d'une réflexion et de discussions constructives, impartiales et étayées, afin d'éviter de perpétuer des idées fausses.

Notre étude montre que le pourcentage de doctorants convaincus que

leurs pairs souffrent de troubles mentaux et qu'il est normal d'avoir une santé mentale fragile dépasse le pourcentage réel d'étudiants répondant aux critères de diagnostic d'un problème de santé mentale. En d'autres termes, les personnes interrogées semblent surestimer le nombre déjà élevé de doctorants ayant connu ce genre de difficultés.

Afin de ne pas aggraver involontairement la situation, il convient donc d'être prudents quant aux messages que nous diffusons sur ce sujet et de faire en sorte qu'ils ne soient pas trop négatifs, au risque d'alimenter le mythe selon lequel tous les doctorants souffrent de troubles mentaux, et de contribuer à entretenir une culture universitaire toxique.



https://theconversation.com/



■ Adresse : 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris ■ E-mail : <u>rédaction@universites-territoires.fr</u> ■ ISSN : ISSN 2263-8431 ■ Infos légales : SARL Edition de revue et périodiques (5814Z) au capital de 1000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 843 009 267 00017 ■ Directeur de la publication : Philippe Campinchi <u>©</u> 0674606274 ■ Directeur de

la rédaction : Nicolas Delesque ② 0678391349 ■ Création graphique : Babette Stocker / Crouitch Conception ■ Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT ■ Parties prenantes : Convention particulière ■ Comité éditorial : Nicolas Delesque, Philippe Campinchi, François Perrin, Jérôme Sturla (Afev), Pierre Yves Ollivier, Zoé Chalouin (Fnau), François Rio (Avuf), Angélique Manéra (ESN) et Justine Crabouillet (SMERRA) ■ Crédits photos et iconographies : Partenaires, DR, Adobe Stock, © Conférence des présidents d'université – Université de Bordeaux